

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
Conditions d'accès	5
Pédagogie	5
Evaluation au cours de la formation	5
Formations ultérieures accessibles	6
Gestion et contacts	6
Organisation pratique	6

MINMUSI - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La [Mineure en musicologie](#) offre :

- une formation de base en musicologie et une ouverture au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine ;
- une initiation aux fondements de la musicologie, grâce à une approche pratique et théorique des diverses problématiques musicologiques ;
- l'enrichissement du regard et de l'approche spécifiques de la discipline de la majeure.

Pour plus d'informations sur les masters accessibles, voir [Formations ultérieures accessibles](#)

MINMUSI - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La **Mineure en musicologie** a pour objectif de donner aux étudiants de toute discipline une formation de base en musicologie et de les ouvrir par là au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine.

Selon le programme proposé de 30 crédits, l'étudiant intéressé peut acquérir des compétences en histoire et en sciences de la musique. Ce programme est orienté tant sur l'histoire de la musique que sur les questions plus contemporaines du langage musical, de la sociologie, de l'analyse et de l'esthétique.

Il s'agit donc d'une formation privilégiant l'ouverture et le dialogue avec le monde musical d'aujourd'hui, tout en proposant à l'étudiant la rigueur universitaire d'une méthodologie musicologique classique.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en musicologie afin d'en saisir les spécificités et maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) de la musicologie.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la musicologie.
3. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des oeuvres musicales et des cultures sonores tant savantes que populaires.
4. Découvrir et saisir la rigueur exigée par la musicologie et faire preuve de cette intégration.
5. Faire preuve d'une capacité de raisonnement et d'écoute spécifique au musicologue.
6. Percevoir les spécificités de la musicologie par rapport à d'autres disciplines et par rapport à la discipline de la majeure afin d'enrichir sa réflexion et sa construction personnelle de citoyen responsable.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc annuel 2 et le bloc annuel 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme de cours (majeure + mineure) comporte 60 crédits chaque année académique.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2021-2022
- ⊙ Non organisé cette année académique 2021-2022 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2021-2022 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2021-2022 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Bloc
annuel
2 3

o Contenu:

o Cours obligatoire (5 crédits)

LMUSI1511	Arts et civilisations : histoire de la musique Obligatoire les années paires	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊙	x	x
-----------	---	------------------------	-----------------------------	---	---

o Cours au choix (25 crédits)

L'étudiant choisit 25 crédits, dont obligatoirement un cours d'histoire de la musique, un cours d'analyse musicale et un cours d'organologie. L'étudiant qui souhaite être conseillé dans son choix de cours prendra contact avec le [responsable académique du programme](#).

Bloc
annuel

2 3

⊗ LMUSI1100	Musicologie : méthodes scientifiques et travaux	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [22.5h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LMUSI1557	Histoire de la musique du baroque au classicisme et exercices	Christophe Pirene	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1555	Histoire de la musique du romantisme au XXe siècle et exercices		FR [q2] [15h] [5 Crédits] ⊖	X	X
⊗ LMUSI1554	Histoire de la musique pop-rock	Christophe Pirene	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1558	Analyse musicale du baroque au classicisme et exercices	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1556	Analyse musicale du romantisme au XXe siècle et exercices		FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊖	X	X
⊗ LMUSI1520	Organologie (partie historique)	Anne-Emmanuelle Ceulemans	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊖	X	X
⊗ LMUSI1521	Organologie (partie systématique)	Anne-Emmanuelle Ceulemans	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1552	Philosophie de la musique		FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊖	X	X
⊗ LMUSI1551	Socio-anthropologie de la musique et exercices		FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊖	X	X
⊗ LMUSI1553	Ethnomusicologie et musiques traditionnelles et exercices	Christophe Pirene	FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1130	Campus concert	Brigitte Van Wymeersch	FR [q2] [7.5h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LMUSI1509	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [15h] [5 Crédits] ⊕	X	X
⊗ LMUSI1510	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [15h] [5 Crédits] ⊖	X	X

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINMUSI - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2021-sinf1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2021-roge1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2021-hist1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2021-math1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2021-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2021-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2021-hori1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2021-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2021-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2021-rom1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2021-reli1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2021-sbim1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2021-spol1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2021-filo1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2021-soca1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2021-germ1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2021-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2021-edph1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2021-clas1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2021-farm1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2021-ecge1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2021-fsa1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Cette mineure est accessible, sans prérequis, à tous les bacheliers qui veulent acquérir une formation au monde de la musique, tout en n'étant pas nécessairement eux-mêmes des musiciens.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels.

Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont entamé la **Mineure en musicologie** au plus tard en 2017-2018, les masters suivants sont accessibles :

Tout bachelier	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie • Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie 	Accès direct
----------------	---	--------------

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont entamé la **Mineure en musicologie** à partir de 2018-2019, les masters suivants sont accessibles :

Tout bachelier en philosophie, arts et lettres	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie • Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie 	Accès moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
Autre bachelier UCLouvain	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie • Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie 	Accès moyennant maximum 45 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master

Dernière mise à jour : janvier 2020

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/EHAC

Ecole d'histoire, arts et cultures (EHAC)

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur des sciences humaines (SSH)

EHAC

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 49 35 - Fax: +32 (0) 10 47 49 29

Responsable académique du programme: [Brigitte Van Wymeersch](https://uclouvain.be/repertoires/brigitte.vanwymeersch) (https://uclouvain.be/repertoires/brigitte.vanwymeersch)

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini, conseillère aux études: conseiller.etudes-fial@uclouvain.be

ORGANISATION PRATIQUE

L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.

1. Admission et inscription

Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition ou de modalité d'admission particulières pour cette mineure.

Inscription à la mineure

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini (conseiller.etudes-fial@uclouvain.be).

2. Inscription aux activités de la mineure

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

Horaire des activités

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>).

Résolution de conflits horaires

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la mineure ou de la majeure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la mineure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

3. Organisation des examens

Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/a-qui-m-adresser.html>).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horairistes de la Faculté de philosophie, arts et lettres (reservations-fial@uclouvain.be).

Horaires des examens

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>). Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horairistes de la Faculté (reservations-fial@uclouvain.be).

Dernière mise à jour : janvier 2020